



## **PREAVIS MUNICIPAL No 946 - 14**

Sainte-Croix, le 15 septembre 2014  
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

### **Aménagements des infrastructures destinées au Secteur de l'Hôpital**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **Objet du préavis**

Le présent préavis a comme but premier d'accueillir la réalisation du projet d'agrandissement du Centre de Soins et de Santé Communautaire du Balcon du Jura (ci-après : CSSC). En effet, suite à l'adoption par le Département de la Modification du Plan Général d'Affectation (voir préavis municipal n° 942-14) le CSSC a publié cet été la mise à l'enquête du futur Etablissement Médico-Social (ci-après : EMS).

Son deuxième but est la mise en place d'un système séparatif des eaux entre l'Avenue des Gittaz et le Chemin du Canal ce qui permettra une séparation des eaux entre le Chemin de la Tille et la zone d'activité du Canal. Profitant des travaux de fouille, les réseaux vétustes de distributions d'eau potable et de gaz subiront une rénovation complète.

Son dernier but est de préparer les points de raccordements (eaux usées, eau potable - défense incendie, gaz) pour l'équipement futur du hameau de La Gittaz.

#### **Descriptif des travaux**

##### **Travaux de fouilles et services**

L'implantation du futur EMS, située en contrebas de la parcelle n° 1734, entre en conflit avec une canalisation communale unitaire d'eaux usées et d'eaux claires (tuyau ciment diamètre 300 mm) datant des années 1930. Ce collecteur poursuit son tracé au sud, passant à l'est de l'hôpital et à l'ouest de l'entreprise Redel SA pour rejoindre ensuite les réseaux situés au Chemin du Canal.

Afin de supprimer cette conduite et de libérer le secteur pour le rendre constructible, un nouveau réseau en système séparatif, partant de l'Avenue des Gittaz, sera créé dans les espaces existants du domaine public pour aboutir au bas du Chemin du Canal. Les eaux claires se déverseront dans le canal de l'Arnon et les eaux usées seront reliées à la canalisation qui les dirige à la station d'épuration communale. Profitant de la fouille, une nouvelle conduite en polyéthylène Ø 250 de distribution d'eau potable et de défense incendie sera posée ainsi que le remplacement de bornes hydrantes.

Manquant de zone artisanale / industrielle et désirant agrandir celle du « Canal », la Municipalité a proposé, dans le cadre de la révision du Plan Général d'Affectation (actuellement à l'examen préalable

auprès des Services cantonaux) de colloquer une nouvelle surface en zone d'activité. Dès lors et dans le but d'être prêt à accueillir de nouvelles entreprises, toutes les infrastructures nécessaires (réseau d'eau potable - défense incendie, réseau gaz, épuration et éclairage public) seront posées dans le futur chemin d'accès, en prolongation de la Rue des Pâquerettes. Les travaux d'encaissement de la chaussée et de goudronnage pourront se réaliser ultérieurement et ils ne sont pas pris en considération dans le présent préavis.

Comme lors de tous projets de ce genre, les entreprises Swisscom, Cablecom et Romande Energie seront invitées à saisir toutes les opportunités offertes par ce chantier pour procéder, en même temps, à leurs travaux d'extension et d'amélioration pour leurs réseaux respectifs.

Concernant l'eau potable, une demande de subvention auprès de l'Etablissement Cantonal Vaudois incendie et éléments naturels (ECA) sera soumise avant le début des travaux, le montant de la subvention n'étant pour l'heure pas encore déterminé.

## **Descriptif des travaux**

### **Travaux routiers**

L'Hôpital ainsi que le futur EMS seront desservis par une ligne de transport public, à savoir un bus de la société TRAVYS. Afin d'éviter toute marche arrière lors des opérations de demi-tour, une place de rebroussement sera créée sur le domaine public à l'ouest du bâtiment de l'Hôpital. Cette place permettra de sécuriser et de faciliter les manœuvres des poids-lourds, bus et autres véhicules sur le site.

Avec la construction de l'EMS, une vingtaine de places de parc seront supprimées afin de permettre les accès aux piétons et véhicules au bâtiment. Cette perte sera compensée par la réalisation d'un parking sur domaine public, qui sera créé au nord du bâtiment souterrain de l'Hôpital sur la parcelle n° 1736.

Une dévestiture agricole en tout-venant d'une largeur de 3 mètres relie l'extrémité de la Rue des Rosiers au Chemin du Canal. Le secteur aval desservant les entreprises Francioli SA et Laurent Buchs n'est plus adapté au trafic des véhicules engendré. Des ornières se sont formées, occasionnant des gros problèmes par le ruissellement des eaux de surfaces et provoquant parfois des inondations jusqu'aux bâtiments situés dans le secteur de la Place du Pont de la Sagne.

Ces différents travaux seront soumis à l'enquête publique et certains feront l'objet d'une procédure d'expropriation.

### **Détail financier des travaux**

<b>Objet</b>	<b>Montant estimatif CHF</b>
Génie civil	935'000.--
Collecteurs EU/EC	250'000.--
Conduite eau potable, pièces et BH	215'000.--
Conduite gaz, pièces	35'000.--
Eclairage public	17'000.--
<b>Sous-total travaux</b>	<b>HT 1'452'000.--</b>

<b>Objet</b>	<b>Montant estimatif CHF</b>
Sous-total travaux	HT 1'452'000.--
Divers et imprévu (15%)	218'000.--
Etude et surveillance (12.6%)	210'000.--
Dossier d'expropriation	20'000.--
TVA (8%)	152'000.--
<b>Total travaux</b>	<b>TTC 2'052'000.--</b>

## CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### d é c i d e :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements des infrastructures destinées au secteur de l'hôpital ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf 2'052'000.**-- Le compte 9141.946 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan N° 9280.46 «Réseau égouts et collecteurs» pour l'amortissement de la partie de l'épuration;
- **d'amortir** le solde de cet investissement après déductions des subsides, par les comptes d'amortissements de l'urbanisme 300.3011, des routes 430.3011, de l'éclairage public 431.3311, de l'épuration 465.3011, de l'eau 810.3311 et du gaz 830.3311 – sur une période maximum de 15 ans, la première fois au budget 2016.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 188'100.-- la première année en tenant compte des intérêts (2,5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente Chf 165'700.-- avec une annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ



Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Annexe : plan

**Délégués municipaux : M. Philippe Duvoisin et M. Luc Martin, Municipaux**

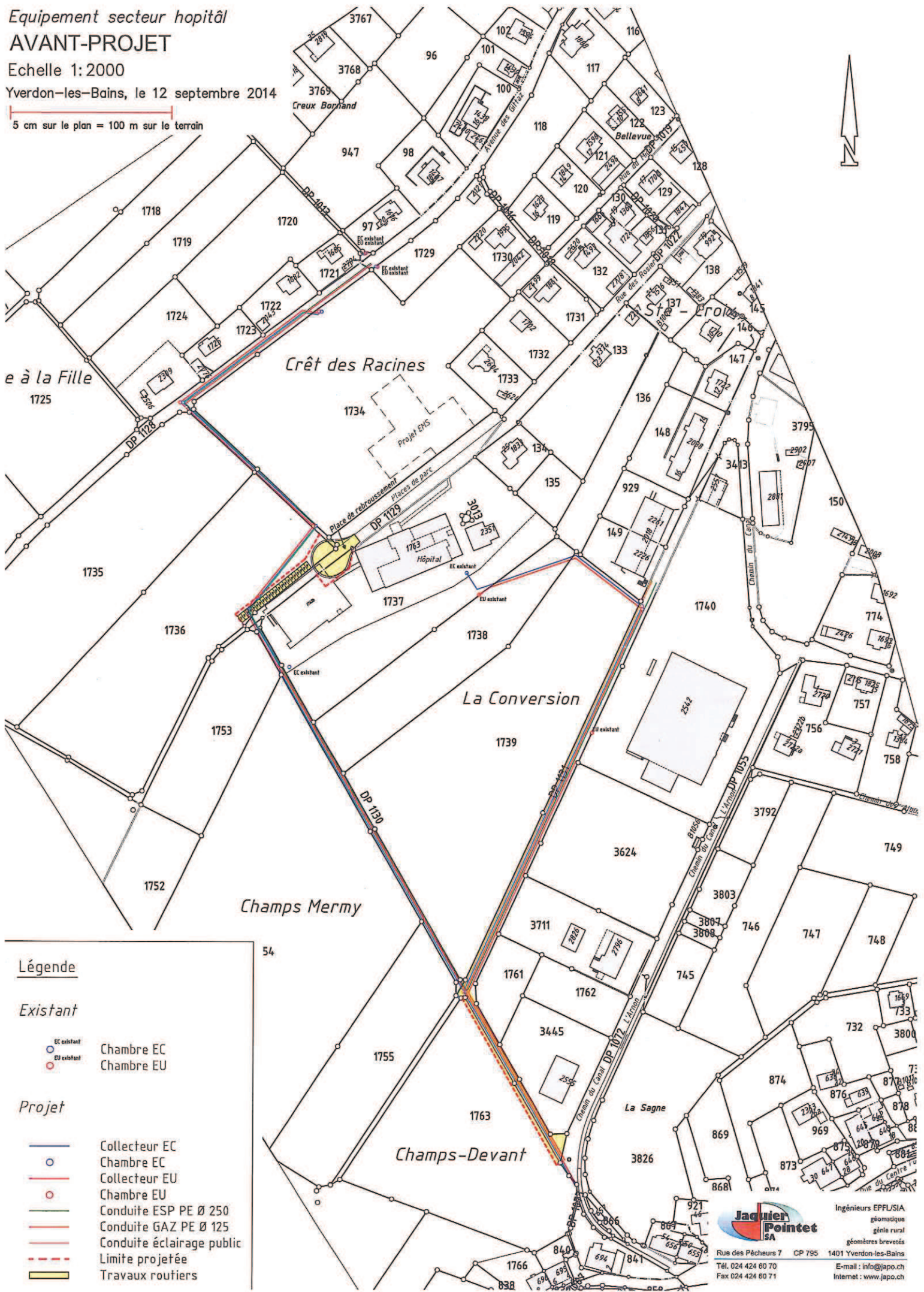
Équipement secteur hôpital

AVANT-PROJET

Echelle 1:2000

Yverdon-les-Bains, le 12 septembre 2014

5 cm sur le plan = 100 m sur le terrain



Légende

Existant

- Chambre EC
- Chambre EU

Projet

- Collecteur EC
- Chambre EC
- Collecteur EU
- Chambre EU
- Conduite ESP PE Ø 250
- Conduite GAZ PE Ø 125
- Conduite éclairage public
- - - Limite projetée
- Travaux routiers